

**République Française**  
**Département de la Haute-Loire**



**Mairie de Saint-Beauzire (43100)**

**COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2023 :**

Le mercredi 11 septembre 2024 à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, salle polyvalente à Saint-Beauzire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Quorum fixé à 6 membres

Étaient présents : 7

Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL, M. Pascal MANSION, M. Alain MARCHAUD ; M. Philippe SIGOIGNE ; M. Lionel SIGNORINI et Mme Marilyne VERNIERE.

Étaient absents : 3

Mme Ingrid MAZIN, M. Jean Louis POUUNET et M. Vincent STOQUE

La séance a été tenue en présence du public.

La séance a été ouverte à 20h04 par M. Alain MARCHAUD, Maire, qui a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Lionel SIGNORINI est désigné secrétaire de séance.

Compte tenu de la présence de 6 membres et donc de l'atteinte du quorum, M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Point à l'ordre du jour ajouté :

- Décision Modificative : annulation de titres

***Validé à l'unanimité***

Le conseil reprend l'ordre du jour :

- **Achat d'un broyeur d'accotement dans l'urgence**

Lors d'une intervention sur la commune, à la gare, le broyeur a cassé. Il s'avère que la pièce défectueuse n'a pas pu être réparée rapidement chez le fournisseur du matériel. Face à la situation d'urgence, le Maire a dû procéder à l'acquisition d'urgence d'un broyeur pour permettre de poursuivre le débroussaillage des routes et des chemins.

L'ancien broyeur enfin soudé est utilisable, son état de vétusté fait qu'il sera utilisé en secours (panne de l'autre).

Le coût du broyeur est de 3 400 € HT soit 4 080 € TTC, de marque Stark.

Virement de crédit du compte 2315 au compte 2157.

***Approbation à l'unanimité des membres présents.***

- **Vente de bois de la section de la Vialette.**

Une précédente délibération autorisait l'entreprise Unisylva à ouvrir un passage dans le bien de section de la Vialette-Le Bos. Pour se faire, du bois dû être coupé. En l'absence de demande des habitants, le bois a été stocké sur site et peut être vendu à cette même entreprise qui se propose de le racheter aux conditions suivantes : 100 € en bois énergie et 40 € en bois de chauffage. M. le Maire propose d'accepter le contrat de vente du bois de chauffage pour 12€/stère et le bois Energie pour 2€ MAP.

***Approbation à l'unanimité des membres présents.***

- **Recrutement d'un agent technique suite au départ de l'agent**

Le recrutement de l'agent technique arrivé à Saint-Beauzire en mai dernier n'a pas donné entière satisfaction. Malgré un ressenti positif au départ, il s'est avéré que la polyvalence des tâches nécessaires à l'exercice de la fonction n'était pas remplie par l'agent en question. L'usage du matériel plus complexe avec l'emploi du tracteur ne lui convenait pas. Suite à plusieurs événements et à sa demande une rupture conventionnelle a été réalisée.

Un appel à candidatures a été lancé dans la foulée. Dès la publication de l'offre, un candidat s'est présenté, un agriculteur qui recherchait un complément d'activité.

M. Le Maire propose de le mettre à l'essai. Il s'avère que cette personne a pu exercer en tant que chef d'exploitation, ou au service de remplacement. Il a une licence en éco conseil de production agricole. Il montre une bonne volonté et s'avère dès à présent autonome.

Proposition de conclure un contrat de 1 an pour 25 heures annualisées.

***Proposition validée à l'unanimité.***

- **Modification du périmètre zone AER**

Monsieur le Maire présente la carte des ZAER et le périmètre proposé par la commune suite à sa délibération prise le 16 décembre 2023.

Il s'avère que le périmètre enregistré sur la plateforme internet déborde de quelques mètres sur la commune voisine. Il propose de corriger celui-ci comme proposé par les services de l'Etat.

**Plan en annexe**

***Validation à l'unanimité des membres de la modification de périmètre.***

- **DETR 2025**

Monsieur le Maire indique les projets de travaux de voirie à venir. Il propose d'ajouter la voirie prévue en 2024 qui n'a pas pu bénéficier de DETR cette année. Restriction des budgets de l'état oblige.

Après discussions, il s'avère que les travaux à prévoir en 2025 seront étudiés en commission travaux préalablement.

Ce point est ajourné.

- **Conditions location de la salle polyvalente**

M. le Maire vient expliquer que plusieurs associations sollicitent une réservation sans pour autant utiliser la salle. Ils préviennent au dernier moment de l'annulation ce qui bloque la salle et ne permet de la relouer après.

Après échanges, Monsieur le Maire propose de retenir deux changements à modifier dans le règlement :

- Proposition de location gratuite aux associations une fois par an
- Annulation payante si elle n'est pas réalisée 15 jours avant la date de réservation avec paiement du tarif de la location soit 65 € à 80 € selon cas de figure.

***Accepte les modifications du règlement dans ce sens.***

- **Aide au permis**

Validation de Marine Blaud et Jordan Noir

***Approuvé à l'unanimité***

**Point ajouté à l'ordre du jour**

**Annulation de titres/ ajout compte :**

Annulation du titre de loyer pour l'année 2022 car 2 titres de loyer ont été émis ce qui a généré un doublon.

Pour régulariser, il est proposé aux membres du conseil de :

Ajouter 601 € au compte 673 : titres annulés sur exercices antérieurs

Déduire 601 € du compte 615221 : matériel roulant

***Approbaton à l'unanimité des membres présents.***

<b>Séance levée à 22h28</b>
-----------------------------